

Ensemble, tournés vers l'avenir



LA FONDATION
Collège Bourget

LETTRE D'INTENTION POUR UNE DONATION TESTAMENTAIRE PLANIFIÉ OU DIFFÉRÉ

La Fondation Collège Bourget vous remercie de soutenir sa mission et de votre intérêt soutenu pour nos élèves. Sachez que ce document ne représente aucunement un engagement légal, mais qu'il existe uniquement pour nous aider à bien comprendre comment vous souhaitez que votre don soit utilisé et reconnu. De plus, ce formulaire va nous aider dans notre planification et pour planifier votre don testamentaire après votre décès. Sachez que toutes les informations fournies demeureront confidentielles.

RENSEIGNEMENTS SUR LE DONATEUR

Nom et prénom :

Nom et prénom de votre conjoint(e) (si applicable) :

Année de promotion :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Cellulaire :

Téléphone résidence :

Courriel :

Date de naissance :

Signature :

Date :

FORME DU DON

___ J'informe la Fondation Collège Bourget que j'ai prévu faire un don testamentaire résiduaire ou universel de _____ \$ ou de _____ % de ma succession.

___ Je souhaite nommer ou j'ai nommé la Fondation Collège Bourget comme propriétaire et/ou bénéficiaire de la police d'assurance vie suivante :

Numéro du contrat :

Compagnie :

Montant du capital assuré :

Pourcentage de la police dont la Fondation est bénéficiaire :

***SVP, joindre une copie de votre police d'assurance**

___ Je souhaite donner un legs particulier (description) :

___ Je souhaite donner une rente ou une fiducie et je joins les documents nécessaires.

_____ Je désire donner un REER/FEER ou un actif en action et je joins les documents nécessaires.

Utilisation du don

___ Je désire que mon don soit capitalisé (doté)

*La capitalisation d'un don permet à un donateur d'avoir un impact important dans le temps sur le collège et ses élèves. Le capital est inaliénable, seuls les rendements sont utilisés pour financer la fondation et ses projets et donc la pérennité du don est assurée.

___ Je souhaite que mon don soit utilisé, à court, moyen ou long terme, selon les priorités de la Fondation et du Collège.

___ Je désire que mon don soit utilisé pour un projet spécifique. Spécifiez :

Reconnaissance

___ Je veux que mon don soit reconnu de mon vivant ou après mon décès.

___ J'accepte que mon nom soit partagé pour inciter d'autres personnes à faire un don planifié.

___ Je désire que mon don demeure anonyme.

Un don testamentaire planifié ou différé affecte grandement la fiscalité et l'imposition d'une succession au moment du décès. Nous vous suggérons de contacter votre notaire, votre fiscaliste et votre planificateur financier pour connaître tous les avantages d'un tel don.

Si vous prévoyez faire un don testamentaire, nous souhaitons obtenir une copie de la section du testament qui concerne votre don, une copie des documents reliés à votre don ainsi que les coordonnées du liquidateur testamentaire de votre succession. Ainsi, nous pourrions nous assurer que vos souhaits envers notre fondation soient respectés.

Pour plus d'informations sur les dons planifiés, différés et testamentaires, n'hésitez pas à joindre Jean-Sébastien Bertrand, Directeur général de la Fondation Collège Bourget au 450-451-0815 poste 1332 ou par courriel jean-sebastien.bertrand@collegebourget.qc.ca

****Ce document ne remplace pas un testament et il n'a aucune valeur légale**